



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS AU CAP L'ÉVALUATION ORALE EN HISTOIRE – GÉOGRAPHIE (Contrôle ponctuel)

Le programme d'histoire-géographie et éducation civique de CAP est défini dans le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n° 8 du 25 février 2010.

La définition et les modalités de l'épreuve ont été publiées au BO n° 29 du 17 juillet 2003, modifiées par l'arrêté du 8 janvier 2010 paru au BO n° 8 du 25 février 2010.

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers (chacun en double exemplaires), qu'il a préalablement constitués, l'un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes.....). Un de ces documents pourra comporter une dimension morale et civique en lien avec le programme d'EMC paru au Bulletin officiel spécial n°6 du 25 juin 2015.

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux sujets d'étude du programme (<http://www.education.gouv.fr/cid50636/mene0925419a.html>).

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier. L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

SUJETS D'ÉTUDE

HISTOIRE

1. Voyages et découvertes, XVIème - XVIIIème siècle
2. Être ouvrier en France du XIXème au XXIème siècle
3. La République en France
4. Guerres et conflits en Europe au XXème siècle

GÉOGRAPHIE

1. Le développement inégal
2. Nourrir les hommes
3. Les sociétés face aux risques
4. Mondialisation et diversité culturelle